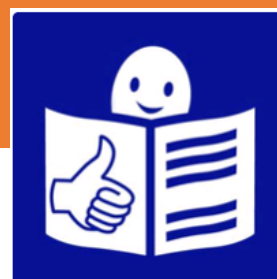


# Règlement de fonctionnement des ESAT



Ce travail a été réalisé par les ouvriers des ESAT de Vannes,  
Auray, Pontivy, Plumelec, Caudan et Hennebont



# Sommaire

page 1

- L'ESAT page 2
- Le règlement de fonctionnement page 2
- A l'ESAT j'ai le droit page 4
- A l'ESAT je participe page 5
- A l'ESAT je dois page 5
  - je dois respecter les horaires et les règles de retard et d'absence
  - je dois respecter les personnes
  - je dois respecter mon lieu de travail
  - je dois respecter les règles de sécurité
  - je dois respecter les règles sur le tabac
  - je dois respecter les règles sur les médicaments
- A l'ESAT je ne dois pas page 10
- A l'ESAT il est interdit page 10
  - La drogue et l'alcool sont interdits
  - La violence et la maltraitance sont interdites
- Les sanctions page 13
- L'ESAT Ateliers du Pigeon Blanc page 14
  - Les horaires
  - Les pauses
  - Les repas
  - Les transports



L'ESAT est un établissement et service d'aide par le travail.

Les personnes en situation de handicap peuvent travailler en ESAT.

Le travail est adapté à chaque personne.

## Le règlement de fonctionnement

Il est réalisé à partir de textes de loi.



Il définit à l'ESAT :

- ce à quoi j'ai droit,
- ce que je suis obligé de faire,
- ce que je dois faire.

Je reçois le règlement de fonctionnement,  
mon tuteur et mon curateur aussi.

Le règlement de fonctionnement est refait tous les 5 ans.

Les ouvriers et les stagiaires doivent respecter le règlement :

- à l'ESAT,
- sur les chantiers,
- en soutien,
- en stage,
- en mise à disposition,
- dans le car de l'ESAT et dans les taxis.

Quand je travaille à l'extérieur  
je dois aussi respecter le règlement des entreprises.

La directrice, le directeur, l'adjoint technique, les moniteurs  
doivent faire appliquer le règlement de fonctionnement.



## A l'ESAT j'ai le droit :



- d'avoir du soutien pour être mieux dans ma vie et dans mon travail.
- d'être payé pour mon travail.
- d'avoir une mutuelle.
- d'aller à la médecine du travail.
- de voir une assistante sociale.
- d'avoir des vacances.
- de faire des formations.
- de faire des stages et d'aller en mise à disposition.
- de faire reconnaître mes compétences et mes savoir-faire dans mon métier.
- d'être respecté.
- de participer à la vie de l'ESAT en parlant aux élus.
- d'être informé sur mes droits.
- d'avoir les informations en facile à lire et à comprendre.
- de voir mon dossier personnel.  
Toute personne qui voit mon dossier doit rester discrète.

## A l'ESAT je participe :



- j'accepte et je signe le contrat d'aide et de soutien par le travail.
- je fais mon projet personnalisé avec les moniteurs, la psychologue et la directrice, le directeur.
- je réponds à des questionnaires pour donner mon avis sur l'ESAT.
- les élus portent ma parole au CVS et au CHSCT.

## A l'ESAT je dois :



- **Je dois respecter les horaires et les règles d'absence et de retard.**
  - Je dois respecter les horaires.
  - Je préviens si je suis en retard.  
Je donne la raison de mon retard à l'ESAT.
  - Je préviens l'ESAT dès le matin si je suis malade.  
J'ai 2 jours pour envoyer mon arrêt de travail à l'ESAT.
  - Je dois informer la direction quand je m'absente sinon :  
je ne suis pas assuré par l'ESAT,  
je paye mon repas,  
je peux avoir une sanction.



- **Je dois respecter les personnes.**

- Je respecte les règles de politesse.
- Je respecte le travail de mes collègues.
- Je travaille en équipe.
- Je peux aider et demander de l'aide.
- Je respecte la différence.  
La différence c'est accepter la personne comme elle est.
- Je respecte la vie privée  
je me mêle de mes affaires,  
je ne raconte pas ma vie personnelle et mes problèmes à tout le monde.
- Je ne dois pas toucher l'autre,  
je ne dois pas insulter,  
dire des mots grossiers,  
je ne dois pas chahuter.
- Je suis propre,  
je ne sens pas mauvais,  
j'ai des vêtements en bon état.
- Je ne montre pas ma relation amoureuse,  
je n'ai pas de relation sexuelle à l'ESAT.
- Je peux utiliser mon téléphone seulement pendant les pauses.  
Si le moniteur ou la direction me donne le droit,  
je peux utiliser mon téléphone pendant le temps de travail.



- **Je dois respecter mon lieu de travail.**

- Je dois prendre soin du matériel de l'ESAT.
- Je dois laisser les bâtiments propres,  
je dois laisser les vestiaires et les toilettes propres.
- Je dois faire attention à l'eau et à l'électricité.

Exemples :

je ne laisse pas couler l'eau.

j'éteins la lumière si le bâtiment est vide.

- Je dois respecter les règles du tri sélectif pour jeter les déchets.
- Je dois demander l'autorisation à la direction pour utiliser un véhicule et le matériel de l'ESAT.
- Si je quitte l'ESAT pour toujours,  
je dois rendre le matériel prêté par l'ESAT.

- **Je dois respecter les règles de sécurité.**

- Des consignes de sécurité sont affichées.  
Je dois être informé des consignes de sécurité.  
Je dois respecter les consignes de sécurité.



- En cas d'alerte incendie,  
je dois écouter les consignes du personnel,  
je dois aller au point de rassemblement.





- Je dois respecter les règles du code de la route.



- Je dois porter les équipements de protection individuelle.



- J'ai un vestiaire,  
je dois fermer mon vestiaire à clé.  
Si mon vestiaire est ouvert,  
l'ESAT n'est pas responsable des objets cassés ou volés.



- **Je dois prendre mes repas.**

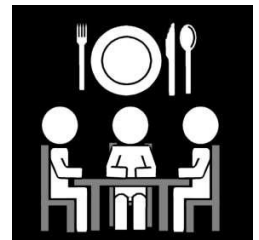
Les repas du midi sont préparés par l'ESAT.

Je mange au self de l'ESAT le midi.

Je ne dois pas amener de la nourriture de chez moi dans le self et la cuisine, sauf :

- si c'est écrit dans mon projet individuel,
- si j'ai un certificat médical,
- si j'ai l'accord de la direction.

Je peux alors utiliser le frigo réservé pour ma nourriture personnelle et le micro-onde du self.



- **Je dois respecter les règles sur le tabac.**

Il est interdit de fumer :

- pendant le travail,
- dans les bâtiments,
- dans les véhicules,
- à côté des machines, des réserves de carburant et de gaz,
- chez les clients.



Il est autorisé de fumer :

- pendant les pauses,
- dehors et dans les abris prévus.



- **Je dois respecter les règles sur les médicaments.**

Je peux prendre un traitement à l'ESAT.

Je dois avoir une copie de l'ordonnance.

Je dois avoir les médicaments dans une boîte spéciale.



## A l'ESAT je ne dois pas :



- Je ne dois pas venir à l'ESAT quand je ne travaille pas.
- Je ne dois pas faire venir des personnes qui ne sont pas de l'ESAT.
- Je ne dois pas quitter l'atelier ou les chantiers sans une autorisation, pendant les heures de travail.

## A l'ESAT il est interdit :

- **La drogue et l'alcool sont interdits.**

- Il est interdit de boire de l'alcool et de prendre de la drogue à l'ESAT.
- Il est interdit de venir à l'ESAT si j'ai bu de l'alcool ou si j'ai pris de la drogue.
- Il est interdit d'avoir de l'alcool ou de la drogue à l'ESAT.



Si l'équipe de l'ESAT pense que j'ai bu de l'alcool :

- le directeur m'interdit de travailler,
- je peux utiliser un alcotest pour prouver que je n'ai pas bu,
- le directeur peut m'obliger à faire un alcotest pour éviter les dangers dans le travail.



La personne de mon choix peut m'accompagner pour faire l'alcotest.

- **La violence et la maltraitance sont interdites.**

La violence est interdite à l'ESAT.

Je n'ai pas le droit :

- d'être grossier,
- d'insulter,
- de frapper,
- de faire mal,
- de racketter.



Racketter c'est forcer quelqu'un à donner quelque chose qu'il ne veut pas donner.

Je suis maltraité quand quelqu'un est violent avec moi.

Je dois dire si :

- je suis maltraité,
- je vois un collègue maltraité.

Je peux aussi en parler au téléphone



C'est le numéro d'urgence pour la maltraitance

Je suis responsable à l'ESAT et à l'extérieur :

- de ce que je dis,
- de ce que je fais.



Je suis responsable devant la justice.



## Les sanctions :

Si je ne respecte pas les règles,  
selon ce que j'ai fait je risque :



- **Une observation écrite.**

Je reçois une lettre pour me rappeler le règlement.  
Une copie est envoyée au tuteur si j'en ai un.



- **Un avertissement.**

J'ai un rendez-vous avec la direction et avec mon tuteur  
ou une personne que je choisis.



- **Une exclusion temporaire.**

J'ai un rendez-vous avec la direction et avec mon tuteur  
ou une personne que je choisis.  
Je n'ai plus le droit de venir à l'ESAT  
pendant 1 ou 2 ou 3 jours.



- **Une exclusion définitive.**

L'ESAT veut me renvoyer.  
J'ai un rendez-vous avec la direction et avec mon tuteur  
ou une personne que je choisis.  
Pour me renvoyer,  
l'ESAT demande l'autorisation à la MDA.  
La MDA c'est la maison départementale de l'autonomie.



# L'ESAT Ateliers du Pigeon Blanc



- L'ESAT est ouvert

DU LUNDI AU JEUDI	VENDREDI
8 H 00 - 17 H 00	8 H 00 - 16 H 00

- Les ateliers (sauf la Cuisine) sont ouverts

DU LUNDI AU JEUDI	LE VENDREDI
8 H 00 - 17 H 00	8 H 00 - 16 H 00

- L'atelier Cuisine est ouvert

LUNDI	DU MARDI AU JEUDI	VENDREDI
8 H 30 - 16 H 00	8 H 00 - 16 H 00	8 H 00 - 15 H 00

Je ne reste pas dans les ateliers en dehors de ces heures.  
Changer de tenue c'est du temps de travail.



- **Les pauses**



Les temps de pauses sont payés.

Les pauses durent 15 minutes.

Pour l'Atelier Menuiserie : le matin à 9h45 ; L'après midi à 14h45

Pour l'Atelier Sous-traitance : le matin 9h50 ; L'après midi à 14h50

Pour l'Atelier Multi-services : le matin 10h15; L'après midi 15h15

Pour l'Atelier Restauration : une pause le matin et une pause l'après-midi en fonction de la production

Pour les Ateliers Espaces verts : aucun horaire de pause n'est fixé, il est déterminé par le moniteur en fonction des chantiers

Les moniteurs des ateliers sont présents au moment des pauses.

L'ESAT propose différentes boissons gratuites pendant les pauses.

Je peux prendre une seule boisson pendant la pause.

- **Les repas.**

Le prix du repas est de 3 € 57 en 2018.





Je peux manger selon mon atelier de 12 H 00 à 13 h 15.

J'ai le droit à 1 heure de pause pour le repas.



- **Les transports.**

Certains transports sont organisés par l'ESAT.

- Une navette part de la Plaine pour arriver à l'ESAT.  
Il peut prendre des ouvriers près du Super U.
- Une navette part du Foyer La Belle Vie pour arriver à l'ESAT.

Le car est payé par l'ESAT

J'ai le droit de prendre ces transports quand je veux.

Les personnes qui ne respectent pas les collègues ou le chauffeurs ne pourront pas prendre le car.